

27 mar 2020 -09:57

Compléments alimentaires ou thé contre le coronavirus Covid-19 : avertissement de l'AFSCA par rapport à la vente en ligne de compléments alimentaires illégaux et potentiellement dangereux.

27/03/2020

Certaines entreprises ou personnes profitent du contexte lié à la pandémie de coronavirus pour vendre des compléments alimentaires trompeurs et illégaux. L'AFSCA demande une nouvelle fois aux consommateurs d'être prudents et de faire attention aux offres sur internet.

Dans le cadre de contrôles organisés de manière conjointe entre autorités fédérales, des compléments alimentaires censés protéger contre le coronavirus Covid-19 ont été interceptés dans des colis postaux. Il s'agit de compléments alimentaires non autorisés sur le marché belge. Ces produits, en plus d'être trompeurs et illégaux, pourraient présenter un risque pour votre santé. Ne les consommez pas, et évitez d'acheter des compléments alimentaires vendus sur des sites internet peu fiables.

Cette recommandation vaut également pour l'achat en ligne de médicaments. Si vous souhaitez commander des médicaments en ligne, vous ne devez le faire que par l'intermédiaire de pharmacies internet agréées par l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS). L'AFMPS appelle également à la plus grande prudence lors d'achats effectués sur internet.



## Quel produit est concerné ?

- Catégorie de produit : thé
- Origine : Chine
- Nom sur l'étiquette (en anglais) : Chenzhou municipal hospital of TMC
- Informations sur l'étiquette (en chinois) : Recette de Buchang City Traditional Chinese Medicine Hospital – produit pour le traitement de la grippe, pour lutter contre le Coronavirus

Ne vous faites pas avoir, n'achetez pas d'aliments ou de compléments alimentaires sur des sites web peu fiables ou faisant des ventes de produits illégaux.

## Mise sur le marché de compléments alimentaires

Les aliments ou compléments alimentaires contrefaits ou non autorisés présentent un risque pour les consommateurs. Il n'y a aucune de garanties quant à leur sécurité et leur efficacité.

Avant de mettre sur le marché des compléments alimentaires, les entreprises sont tenues de demander une notification pour la mise sur le marché auprès du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

Un complément alimentaire notifié sur le marché belge est systématiquement accompagné d'un numéro de notification accordé par le SPF Santé publique.

En tant que consommateur, vous avez accès à la liste des compléments alimentaires qui ont obtenu un numéro de notification en Belgique en consultant l'application « FOODSUPP » du SPF Santé publique.

Application FOODSUPP :

<https://apps.health.belgium.be/foodsupPublicApp/pages/publicSearch.xhtml?dswid=-8542>

Manuel d'utilisation :

<https://www.health.belgium.be/nl/handleiding-consultatie-lijst-genotificeerde-producten>

Nous vous déconseillons de consommer des compléments alimentaires pour lesquels aucun numéro de notification n'a été attribué.

||  
« Les arnaques se multiplient depuis le début de l'épidémie. De plus en plus de sites Internet malveillants tentent d'abuser des craintes de la population en proposant des produits censés les protéger du coronavirus. Ces produits, tels que les compléments alimentaires interceptés par l'AFSCA, ne sont pas seulement sans aucun effet sur le virus. Ils peuvent aussi être dangereux ! L'Agence est en première ligne pour protéger la santé des consommateurs. Elle démontre une nouvelle fois ici l'importance du rôle qui est le sien, singulièrement en cette période. » ||

Denis DUCARME  
Ministre de l'Agriculture

Si vous consommez des compléments alimentaires, soyez prudents, surtout si vous les achetez online. Et si vous avez le moindre doute, n'hésitez pas à nous contacter. Nous nous ferons un plaisir de vous informer :

- Point de contact de l'AFSCA pour les consommateurs : 0800 13 550 ou via le [formulaire en ligne](#)
- Pour toute question ou information générale sur les mesures prises dans le cadre du Coronavirus COVID-19, consultez le site <https://www.info-coronavirus.be/fr/> ou téléphonez au 0800 14 689 (numéro gratuit)

Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire  
Centre administratif Botanique  
Boulevard du Jardin Botanique 55  
1000 Bruxelles  
Belgique  
02 211 82 11  
<http://www.afsca.be>

Stéphanie Maquoi  
Porte-parole de l'AFSCA (FR)  
+32 2 211 82 51  
+32 478 69 57 84  
[stephanie.maquoi@afsca.be](mailto:stephanie.maquoi@afsca.be)

Liesbeth Van De Voorde  
Porte-parole de l'AFSCA (NL)  
+32 2 211 82 28  
+32 479 77 73 04  
[liesbeth.vandevoorde@favv-afsca.be](mailto:liesbeth.vandevoorde@favv-afsca.be)